

**RAPPORT ANNUEL  
2012**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS**

*Décret n° 2000-404 du 11/05/00 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets*



## **2 / Le marché**

Marché alloti en 7 lots, signé le 01/10/09, valable jusqu'au 31/12/2010, renouvelable 2 fois un an. Le marché arrive à échéance au 31/12/2012.

Lot 1 : Collecte et transport des ordures ménagères

Lot 2 : traitement des ordures ménagères

Lot 3 : collecte, transport, traitement et valorisation des objets hétérogènes

Lot 4 : collecte, transport, tri et conditionnement des corps creux

Lot 5 : collecte, transport, tri et conditionnement des corps plats

Lot 6 : collecte, transport et traitement du verre

Lot 7 : collecte, transport et traitement des cartons des artisans commerçants.

*2012 est la dernière année de collecte et traitement des déchets, financés par la REOM. Passage à la REOMI au 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une période de test (facturation à blanc) jusqu'au 30 juin 2013*

*Début de l'année 2012 dédié à la publication de notre nouveau marché public de « gestion des déchets ménagers et assimilés dans le cadre d'une redevance incitative »*

## **3 / Le prestataire**

### **ONYX EST**

Agence de Laneuveville devant Nancy

6, rue Lucien Galtier

B.P. 5

54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

## **4 / Organisation de la collecte et matériel**

### **a) Organisation**

La collecte des **ordures ménagères** est effectuée en porte à porte, 1 fois par semaine :

**Lundi** : Eulmont, Bouxières-Aux-Chênes

**Mardi** : Champenoux, Agincourt, Dommartin-Sous-Amance, Cerville

**Mercredi** : Laneuvelotte, Velaine-Sous-Amance, Mazerulles, Moncel-Sur-Seille, Laître-Sous-Amance, Amance

**Jedi** : Erbéviller-Sur-Amezule, Sornéville, Gellenoncourt, Haraucourt, Lenoncourt, Buissoncourt, Réméréville.

Les **déchets recyclables** (verre, emballages, papiers-cartonnettes) sont collectés en points d'apport volontaire :

Les corps creux (plastiques, acier, alu) et le verre : le jeudi

Les corps plats (papiers, journaux, cartons) le vendredi

Fin d'année 2012, en raison de l'incitation au tri des déchets pour la redevance incitative, la collecte des PAV a été réalisée 2 fois par semaine pour les CC et les CP.

La collecte des **objets hétérogènes** a lieu une fois par an en porte à porte, courant septembre. Le calendrier de cette collecte est envoyé à chaque commune membre, pour affichage. Il est également consultable et téléchargeable sur notre site internet.

La collecte des **cartons des artisans commerçants** a été stoppée fin 2011 car ce lot représentait une dépense démesurée par rapport au service rendu. En effet, seulement 7 artisans étaient collectés pour un coût annuel de 7000 €, soit 1000€ par entreprise

### **b) Matériel**

La collecte des ordures ménagères et des objets hétérogènes (ou encombrants) est réalisée, en porte à porte, à l'aide d'un camion type BOM d'un PTAC de 26 tonnes.

Les collectes sélectives en points d'apport volontaire (PAV) sont assurées à l'aide d'un porte-conteneurs équipé d'une grue et d'un système de préhension.

### c) Personnel

Les équipages sont composés comme suit :

- Collecte ordures ménagères et encombrants :
  - o 1 chauffeur
  - o 2 ripeurs
- Collecte sélective en PAV
  - o 1 chauffeur

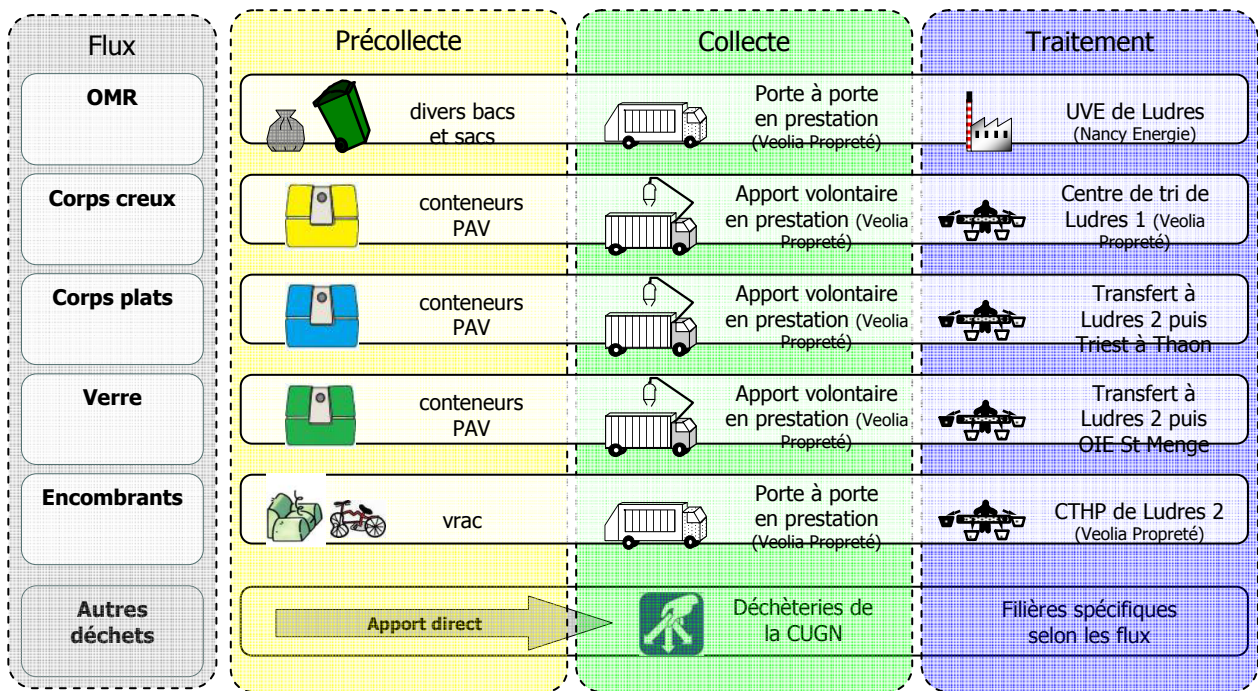
### 5 / Distance annuelle parcourue

Distance annuelle parcourue par notre prestataire ONYX EST pour la collecte des ordures ménagères = 27 198 km, représentant 1939.57 heures de collecte.

Distance annuelle parcourue par notre prestataire ONYX EST pour la collecte des points d'apport volontaires :

- o Papiers, corps plats = 7815 kms
- o Corps creux = 9476 kms
- o Verre = 4016 kms

### 6/ gestion des déchets – collecte et exutoires



**Ordures ménagères** : L'ensemble des tonnages d'OMR a été incinéré dans le centre de valorisation énergétique de Ludres (Nancy-Energie)

**Objets encombrants** : Les objets hétérogènes ont été traités sur le centre de tri haute performance de Ludres 2 afin d'assurer une valorisation maximum

**Collecte sélective** :

**Corps creux** : réceptionnés et triés sur le centre de tri de Ludres 1

**Corps plats** : réceptionnés sur le centre de tri de Ludres2 et triés sur le centre de tri de Thaon les Vosges « Triest »

**Verre** : réceptionnés sur le site OIE à Saint Menge

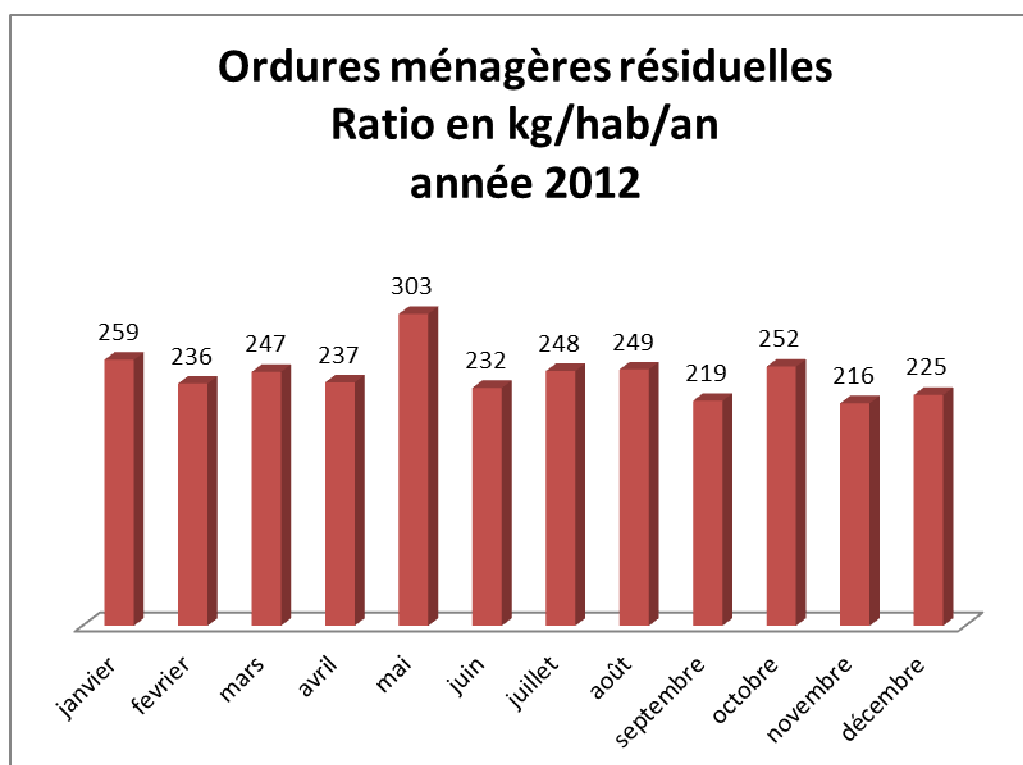
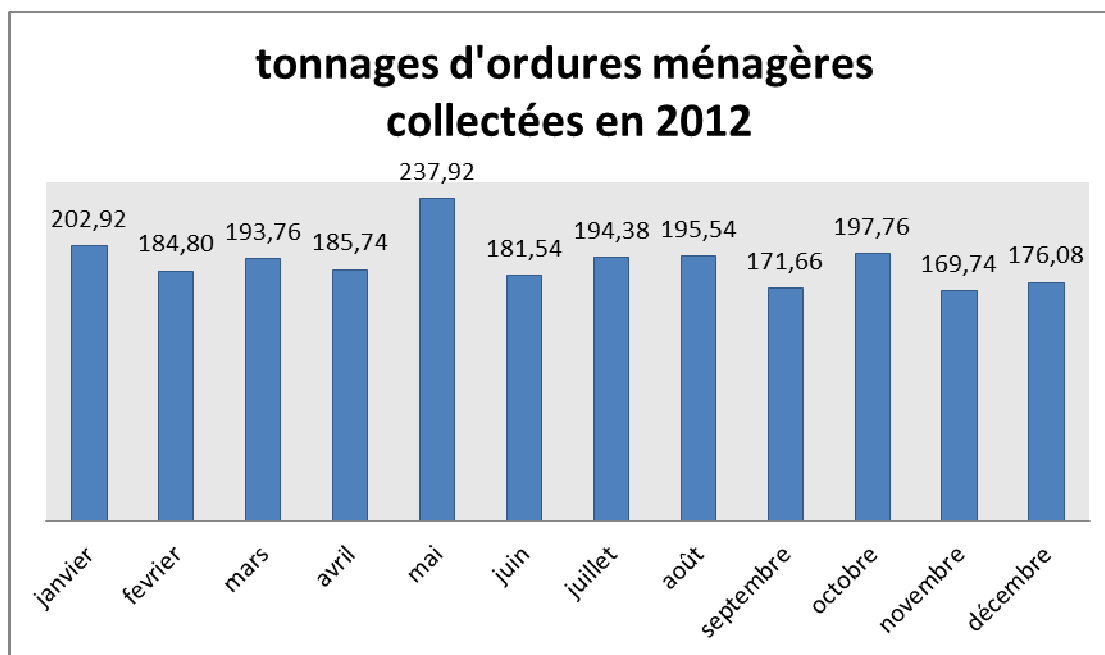
## 7 / Tonnages et traitement des ordures ménagères résiduelles (O.M.R.)

On entend par O.M.R. les ordures ménagères résiduelles après les différentes collectes sélectives. Ces déchets correspondent à tout ce qu'on jette dans la poubelle traditionnelle.

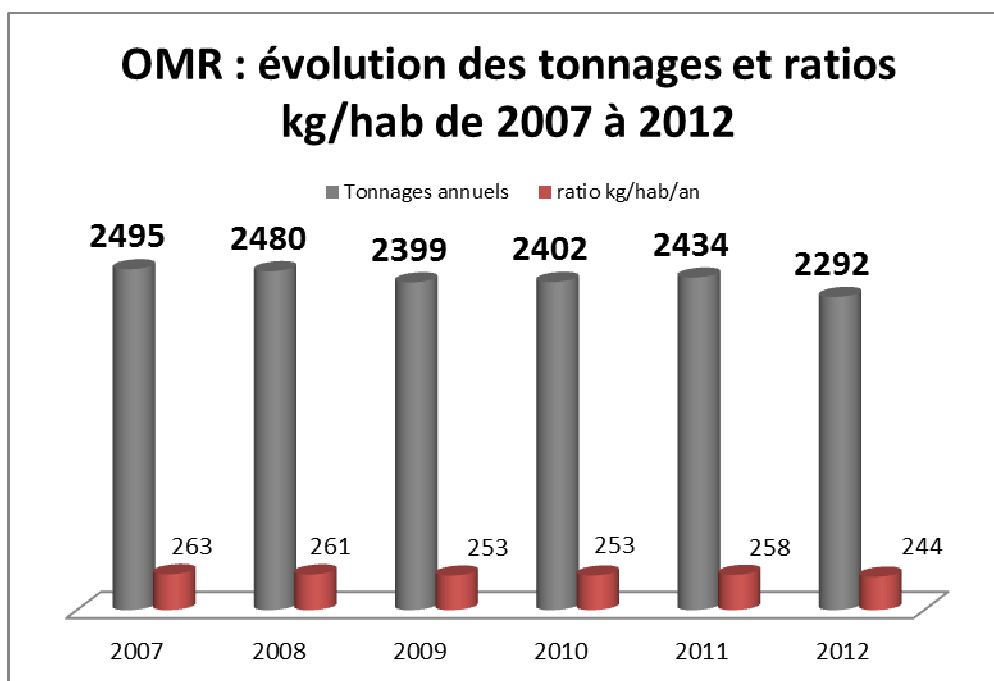
### Tonnages :

Quantité d'ordures ménagères collectées en 2012 sur notre territoire = 2292 tonnes, Quantité incinérées : 2333 tonnes, en incluant les refus de tri (41.43 t)

### Détail de la collecte d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en 2012



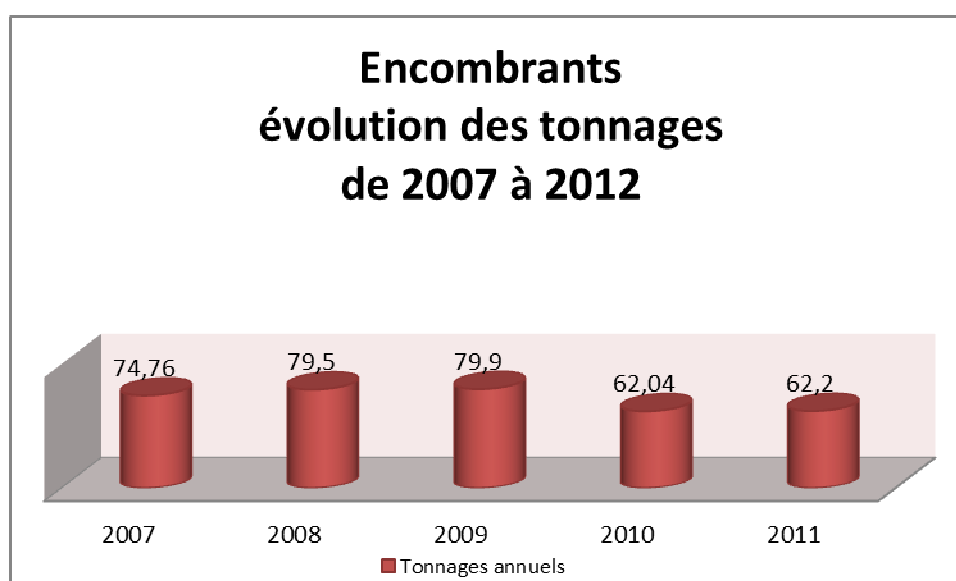
Soit 244 kg par habitant sur l'année 2012, en moyenne  
Pour rappel, le ratio par habitant sur l'année 2011 était de 258 kg d'OMR



#### 7 / tonnages et traitement des objets hétérogènes

##### Collecte au porte-à-porte des objets hétérogènes

- 1 service par an, en septembre
- 78.78 T/2012 d'encombrants soit 8.37 kg/hab
- Traitement au centre de tri haute performance de Ludres 2 pour valorisation partielle
- Taux de valorisation du centre : 48 %



## 8 / Tonnages et traitement des bornes de P.A.V. (points d'apport volontaire)

Les PAV sont accessibles 7 jours sur 7.

	nb de conteneurs	densité des PAV
Emballages	36	264 hab/col.
Papiers JRM	27	352 hab/col.
Verre	32	297 hab/col.

Soit un total de 95 conteneurs disposés sur les 27 points d'apport volontaires répartis sur les 19 communes.

### Systèmes de préhension :

Conteneurs corps creux et corps plats = simple crochet

Conteneurs verre = kinshoffer

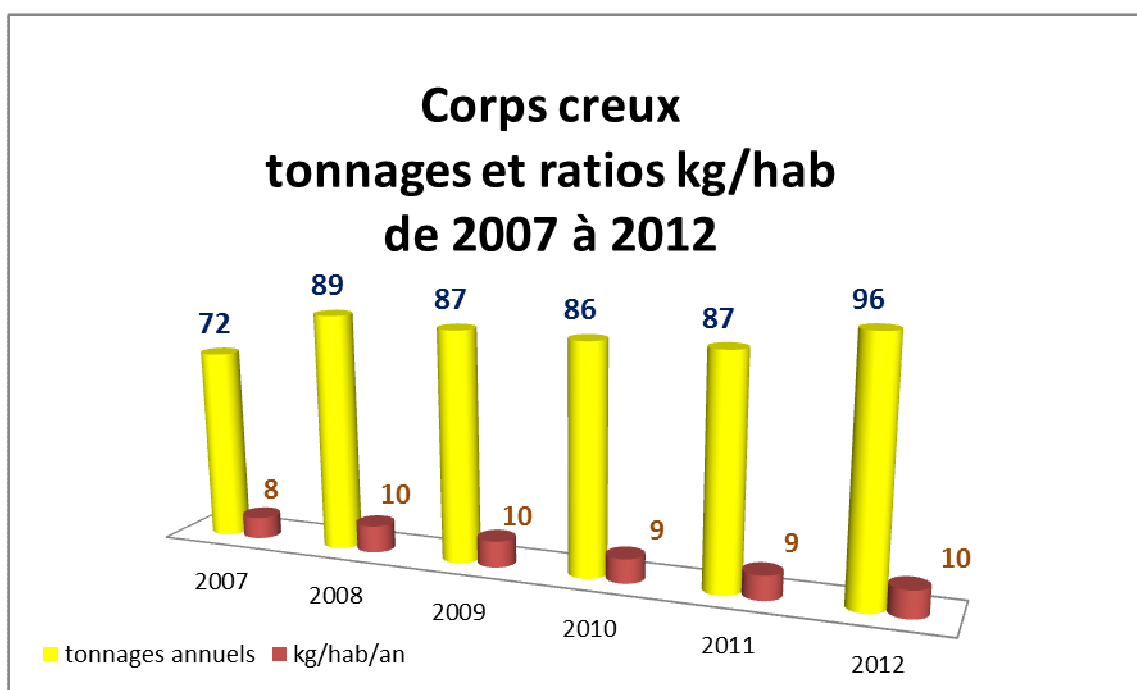
### Tonnages 2012 :

Conteneurs à corps plats (journaux, revues, magazines, cartonnettes) = 343.16 t

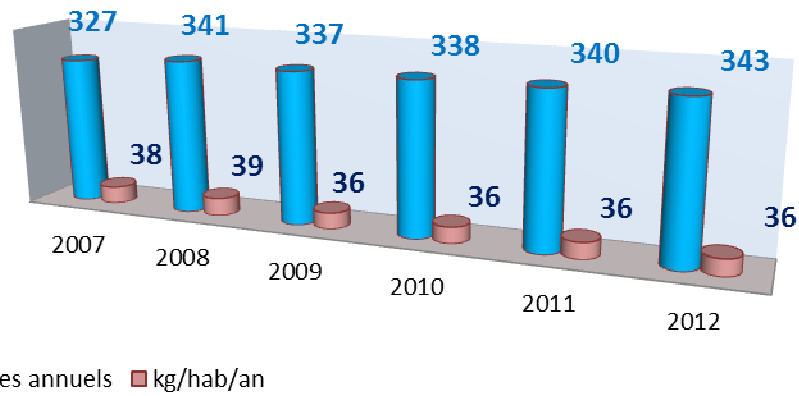
Conteneurs à corps creux (plastiques, acier, briques alimentaires) = 96.12 t

Conteneurs à verre (en mélange) = 374.68 t

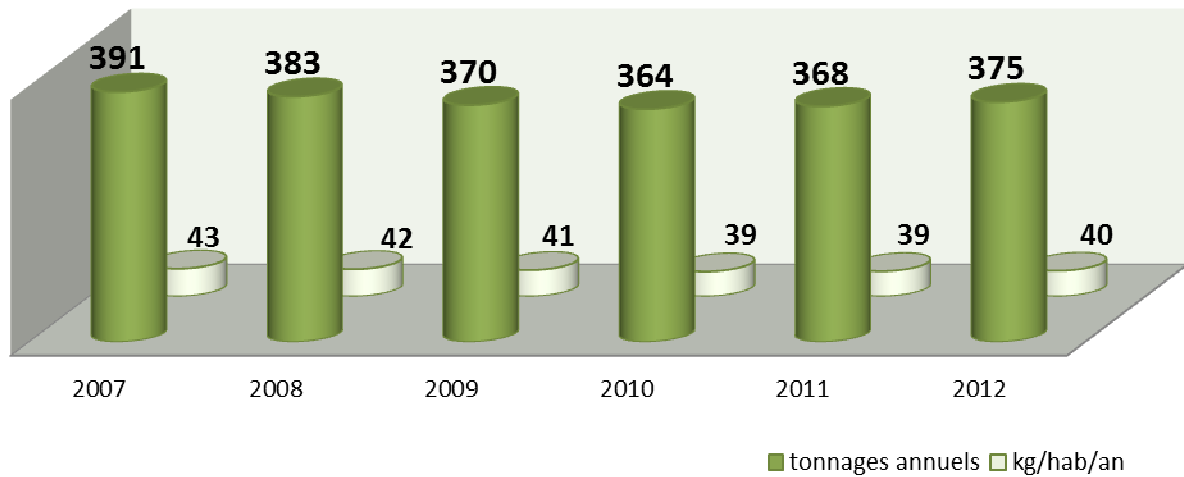
Tonnages et ratios par flux :



### Corps plats tonnages et ratios kg/hab de 2007 à 2012



### Verre tonnages et ratio kg/hab de 2007 à 2011





## ***Déchetterie***

Les habitants du Grand Couronné utilisent depuis de nombreuses années les installations situées sur le Grand-Nancy. En 2011, la Communauté Urbaine a mis en place une gestion des entrées par lecteur de badge.

Afin de garantir ce service public à sa population, la Communauté de Communes du Grand-Couronné a signé une convention d'accès aux déchetteries, valable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 jusqu'au 31 décembre 2012.

Une nouvelle convention d'entente a été signée avec le Grand Nancy, fin 2012, pour une durée initiale de 10 ans

## ***Les déchets verts***



### Cas des déchets verts

- Plateformes de réception des déchets verts dans les communes en libre accès, gérées par les services municipaux
  - Broyage pris en charge par le service assainissement
- Plateformes de compostages avec boues de station d'épuration, répondant aux normes en vigueur :
  - À Laître sous Amance
  - À Buissoncourt
  - À Moncel sur Seille (en projet pour 2013)

Les déchets verts des habitants du Grand Couronné ne sont pas acceptés sur les déchetteries du Grand-Nancy

Notre service assainissement organise, plusieurs fois par an, des distributions de compost pour la population du territoire.

## ***Les textiles***



### Collecte en apport volontaire des textiles

- Collecte réalisée par Eco-Textile, selon convention valable jusqu'au 31/12/2012
- 9 points de collecte sont répartis sur le territoire

## Dispositif mis en place pour la réduction des déchets à la source

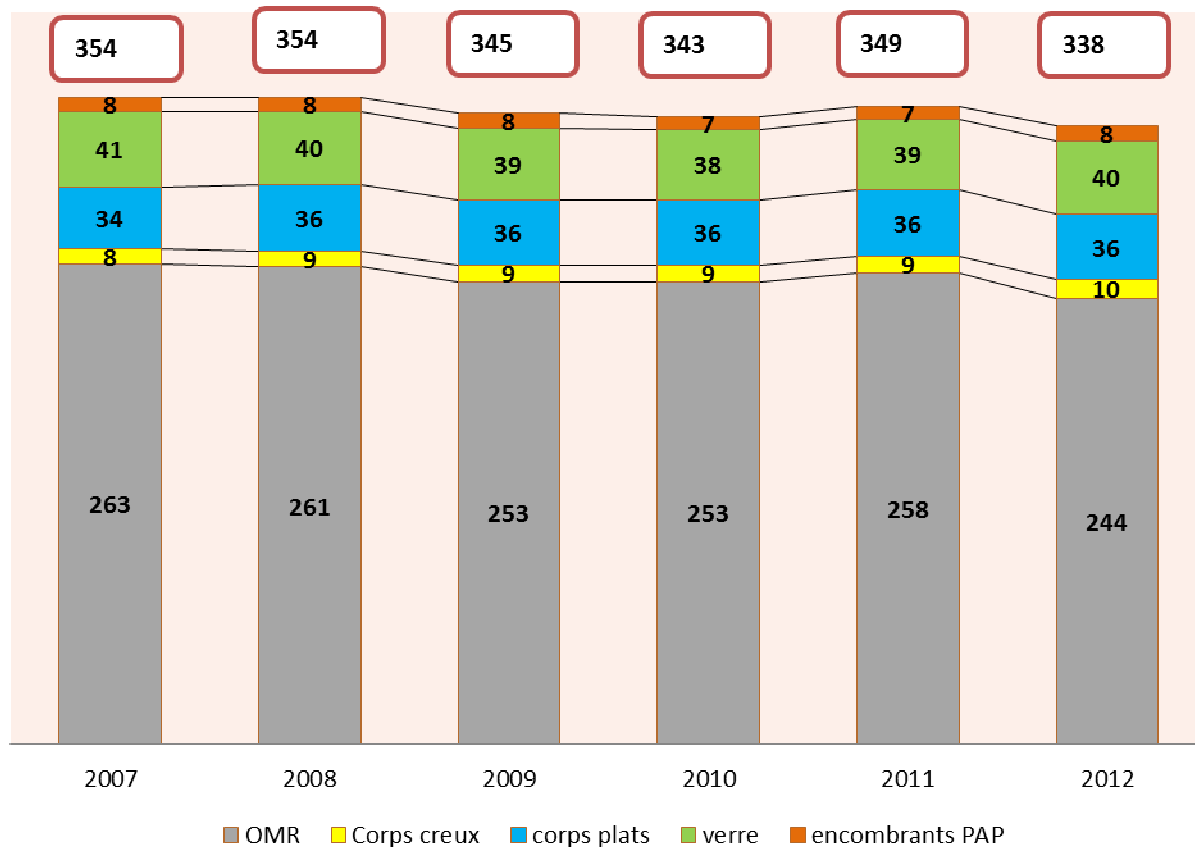
### Promotion du compostage individuel

#### Opération 2010-2011-2012

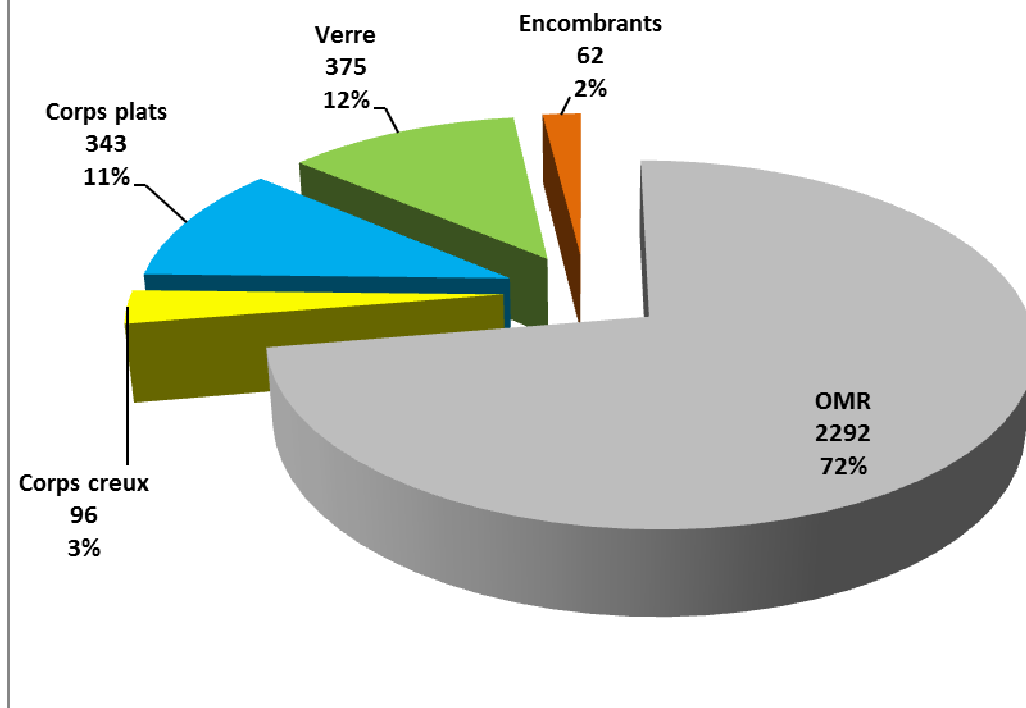
- Des opérations déjà réalisées en 2001, 2003, 2007 :
- 905 foyers équipés, soit 28% de foyers équipés (sur 3284 maisons en résidence principale)
- Objectif de la nouvelle campagne : 27 à 30% de foyers équipés, soit 200 à 315 composteurs en 3 ans
- Composteurs bois ou polyéthylène + bioseau
- Participation financière de la CCGC et de l'Ademe
- tarif pour les particuliers : 20€ pour les composteurs en polyéthylène de 400 litres et 23€ pour les composteurs en bois de 365 litres
- Commandes de composteurs : 128 composteurs ont été livrés en 2012 aux particuliers du territoire



### 2012 : Production de déchets en kg/hab



### 2012 : Tonnages et répartition des déchets



## B. Les indicateurs financiers

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre		Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets intempéries	Total
			CC	CP				
Coût complet		32 166,10 €	75 187,99 €	51 550,65 €		20 736,68 €	27 627,85 €	538 188,67 €
Coût technique								
Coût partagé								
Coût aidé HT	531 810,54 €	16 368,20 €	11 879,33 €	15 514,10 €	142 573,14 €	20 074,54 €	26 745,67 €	764 965,51 €
Montant de la TVA acquittée	41 378,70 €	2 708,51 €	5 816,34 €	4 000,76 €	1 289,68 €	1 451,23 €	5 053,59 €	61 698,81 €
Coût aidé TTC	573 189,25 €	19 076,70 €	17 695,67 €	19 514,86 €	143 862,81 €	21 525,77 €	31 799,25 €	826 664,31 €
Montant des contributions								815 038,25 €
Coût aidé HT (en €/hab.)	55,14 €	1,70 €	1,23 €	1,61 €	14,78 €	2,08 €	2,77 €	79,32 €
Coût aidé HT (en €/tonne)	232,05 €	43,69 €	123,59 €	45,21 €	239,66 €	254,82 €	137,74 €	192,51 €

Sur cette matrice, il ressort que le montant des contributions est inférieur au coût aidé HT du budget. Cependant, en 2013, une participation du budget général a été votée en 2013, concernant le coût généré par les déchets exceptionnels des intempéries du mois de mai 2012.

Le budget ordures ménagères s'équilibre.

### La redevance pour les particuliers et les producteurs non ménagers :

**Le montant de la redevance annuelle pour les particuliers** était le suivant en 2012 :

84 € par personne. Cette redevance est facturée semestriellement. Elle comprend le coût de la convention déchetterie de 14€ par personne et par an, pour l'année 2012.

**Le montant de la redevance annuelle pour les artisans, commerçants, collectivités** était le suivant en 2012 :

Tranche 1 (de 0 à 199 kg) = 36 €

Tranche 2 (de 200 à 349 kg) = 69 €

Tranche 3 (de 350 à 999 kg) = 135 €

Tranche 4 (de 1t à 1t999) = 198 €

(A partir de 2 tonnes de déchets, il est appliqué une tranche 2 par tonne supplémentaire)

Chambres d'hôtes = 19,5 € par chambre de 2 personnes

Gîtes ruraux = 36 € pour une capacité de 2 personnes et 18€ par personne supplémentaire

Communes

De 1 à 199 habitants : 33 €

de 200 à 499 habitants: 53 €

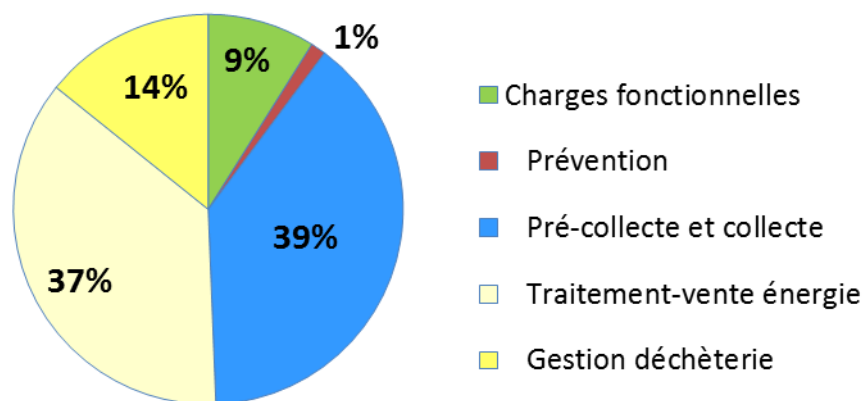
De 500 à 999 habitants : 78 €

à partir de 1000 habitants : 103 €

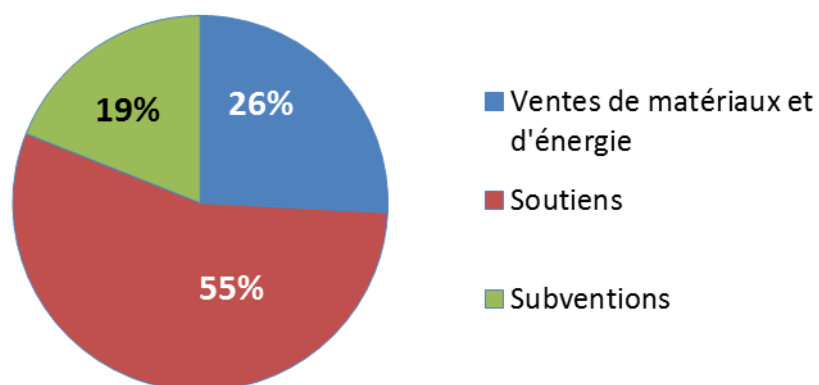
La CCGC est facturée l'équivalent d'une commune de plus de 1000 habitants, soit 103 €

Cette redevance est facturée annuellement, à terme échu.

**Postes de charges en €HT = 934 K€**



**Postes de produits en € = 168 K€**



## C : CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

### **Redevance incitative :**

L'année 2012 a été dédiée à la mise en place de la redevance incitative : marchés publics, constitution d'un comité de suivi, achat des bacs OMR, enquêtes de conteneurisations et distribution des bacs, communication, réunions publiques)

Nous entrons dans une politique de réduction des déchets car les usagers du service seront facturés en fonction de leur utilisation du service et non plus au nombre de personnes composant le foyer.

Nous espérons ainsi réduire les déchets (OMR et collecte sélective) d'environ 30% en 2013